

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Arrêté portant approbation du document d'objectifs de la zone de protection spéciale « Rhin Ried Bruch » FR4211811 (ZPS)

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4, § 4;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R.414-8 à 12;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45

Vu le décret du 24 août 2006 nommant M. Raphaël LE MÉHAUTÉ secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch FR 4211811 (ZPS);

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2004 fixant la composition du comité de pilotage Natura 2000 des sites d'intérêt communautaire Rhin Ried Bruch de l'Andlau, vallée du Rhin et Ried de Colmar et de Sélestat FR 4211811 (ZPS);

Vu l'avis du comité de pilotage Natura 2000 des sites d'intérêt communautaire Rhin Ried Bruch de l'Andlau, vallée du Rhin et Ried de Colmar et de Sélestat FR 4211811 (ZPS);

Arrête

Article 1^{er}. – Le document d'objectifs du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch FR 4211811 (ZPS) annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2: Le document d'objectifs du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch FR 4211811 (ZPS) est tenu à la disposition du public à la direction régionale de l'environnement d'Alsace et dans les mairies des communes dont le territoire est tout ou partie inclus dans le site.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Bas Rhin, le directeur régional de l'environnement d'Alsace, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture. Une copie sera transmise aux communes dont le territoire est tout ou partie inclus dans le site.

Fait à Strasbourg, le 2 5 JUN 2007

Le Secrétaire Général Chargé de l'administration de l'Etat Dans le département du Bas-rhin

Raphaël LE MEHAUTÉ